

EDITORIAL

Bonjour,

Depuis septembre petits et grands ont fait leur rentrée : certains à l'école, d'autres chez l'assistante maternelle. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enfants que vous accueillez et leurs familles.

Nous vous proposons pour continuer cette rentrée différentes informations : un dossier pédagogique qui traite des émotions chez le jeune enfant, une information sur la réforme de l'assurance chômage et la rétrospective des derniers mois en images !

Au plaisir de vous retrouver et bonne lecture

M. BRACQUEMOND,
Président de la Communauté de Communes
Beauce Loirétaine.

Sommaire

En Bref	Page 2
Le dossier législation : La réforme de l'assurance chômage	Page 3
Le dossier pédagogique : <i>La gestion des émotions</i>	Page 6
Retour sur :	Page 8
Le coin des Ass mat	Page 9
Rappels	Page 10
A noter	Page 11



En bref...

Mixité des jouets

Une charte pour une représentation mixte des jouets a été signée le 24 septembre 2019 par la secrétaire d'Etat A. Pannier-Runacher, les industriels, les distributeurs de jouets et les associations.

Le but est de promouvoir la mixité et lutter contre les préjugés de genre. ■

Attention au sucre !

Dans un rapport publié en 07/2019, l'OMS alerte sur la consommation de sucres chez les tout-petits.

Les recommandations préconisent un dosage en sucre ne dépassant pas 4 cuillères à café par jour entre 8 mois et 3 ans (en comptant les sucres introduits dès la diversifications alimentaires : pain, fruits par exemple).

L'OMS rappelle qu'une bonne alimentation est l'un des facteurs les plus importants dans la croissance et le développement de l'enfant. ■

Rougeole : importance de la vaccination

La rougeole est une maladie d'origine virale, très contagieuse.

Elle se transmet surtout en hiver et au printemps. Il faut compter 12 à 14 jours d'incubation. La maladie se manifeste par une fièvre et des éruptions cutanées qui commencent à apparaître sur le visage, puis le reste du corps. Une personne atteinte de rougeole peut aussi avoir des symptômes de rhume (yeux qui pleurent, nez qui coule, fatigue, toux, etc.)

La vaccination reste la meilleure prévention. Elle est faite en deux injections, une première à 12 mois et un rappel entre 15 et 18 mois.

Pour aller plus loin : <https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccination/vaccins-obligatoires/article> ■

Epidémie de bronchiolite : comment éviter la contagion ?

Chaque automne la bronchiolite, cette maladie virale (le virus perdure pendant plusieurs heures sur les objets souillés) très dangereuse et très contagieuse revient en force avec un pic entre la mi-novembre et la mi-décembre. Elle toucherait environ 500 000 nourrissons de moins de 2 ans. La bronchiolite est une infection des bronchioles. L'inflammation épaissit les parois et la sécrétion du mucus va les obstruer.

Cette maladie respiratoire touche principalement les mois de 2 ans dont les bronchioles, très petites, sont facilement obstruées.

Dans la grande majorité des cas, la bronchiolite est bénigne et disparaît d'elle-même au bout de quelques jours ou le plus souvent avec l'aide d'une kinésithérapie respiratoire qui permet d'évacuer les sécrétions.

Les symptômes à surveiller : fièvre modérée, nez qui coule, toux sèche, respiration difficile, rapide et sifflante, le nourrisson peine pour s'alimenter, et dormir.

Les mesures d'hygiène en prévention :

- 1) Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou en utilisant une solution hydro alcoolique, avant et après le change, le biberon, le repas...
- 2) Evitez dans la mesure du possible d'emmener l'enfant dans les endroits publics confinés.
- 3) Nettoyez soigneusement doudou, sucettes, biberons, couverts... et ne les partagez pas entre enfants.
- 4) Aérez les locaux au moins 10 minutes par jour.
- 5) Si vous êtes vous-même enrhumée, couvrez-vous la bouche quand vous toussiez ou éternuez. Portez un masque quand vous occupez des enfants.

Dossier législation : Réforme de l'assurance chômage

Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} avril 2020, de nouvelles règles d'indemnisation de l'assurance chômage entreront en vigueur.

Elles ont été définies par les décrets n°2019-796 et 2019-797 du 26/07/2019.

Conditions d'affiliation ou de rechargement des droits

A partir du 1^{er} novembre 2019, pour bénéficier des droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE), il faut avoir travaillé au moins 130 jours ou 910 heures au cours des 24 mois précédant la rupture du contrat de travail (contre 4 mois sur les 28 derniers mois jusqu'à présent).

Démission et obligation vaccinale

La démission de l'assistant maternel qui fait suite au refus de l'employeur de faire vacciner son enfant est désormais considérée comme légitime et ouvre droit à l'indemnisation par l'assurance chômage (sous réserve de remplir l'ensemble des conditions).



Démission pour projet professionnel

A compter du 1^{er} novembre 2019, l'indemnisation est ouverte suite à une démission pour poursuivre un projet professionnel dont le caractère réel et sérieux a été attesté par une commission compétente. Le demandeur doit justifier d'une durée d'affiliation spécifique, à savoir 1300 jours travaillés au cours des 60 mois précédant la fin du contrat de travail.

Indemnisation



Rechargement des droits : le seuil minimum est porté à 6 mois (contre 1 mois à ce jour). Il faudra avoir travaillé 6 mois pour bénéficier du rechargement de ses droits.

Jusqu'au 31 mars 2020 : L'allocation de retour à l'emploi (ARE) est calculée sur la base du salaire moyen perçu les jours travaillés au cours des 12 derniers mois.

A partir du 1^{er} avril 2020 : L'ARE sera calculée sur la base du salaire mensuel moyen perçu pendant la période d'affiliation (24 ou 36 mois) quel que soit le nombre de jours travaillés.

Accompagnement

A compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Dans les 4 semaines qui suivent l'inscription à Pôle Emploi, les demandeurs d'emploi pourront bénéficier de 2 demi-journées d'accompagnement intensif
- Les demandeurs d'emploi en situation de cumul ou d'alternance prolongés entre emploi et chômage (travailleurs précaires) bénéficieront d'un accompagnement dédié
- Les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi stable, mais qui doivent préalablement mettre à niveau leurs compétences, pourront bénéficier d'une formation sur mesure correspondant à la proposition.

Pour aller plus loin :

Assurance chômage : on refait le point. Quelles évolutions au 1^{er} novembre ? :

<https://www.unedic.org/espace-presse/actualites/assurance-chomage-refait-le-point-quelles-evolutions-au-1er-novembre>

Dossier législation : Réforme de l'assurance chômage – cumul activité et indemnités chômage

Réponse du Ministère du travail Publiée dans le JO Sénat du 27/06/2019 - page 3416

La possibilité de cumuler la rémunération provenant d'une activité professionnelle avec les allocations de chômage vise à inciter les demandeurs d'emploi à reprendre un emploi.

Ce cumul peut se produire dans deux cas : lorsqu'un allocataire de l'Assurance chômage en cours d'indemnisation retrouve une activité (activité « reprise »), ou lorsqu'un allocataire dispose de plusieurs contrats de travail et en perd un ou plusieurs contrats mais en conserve au moins un (activité « conservée »).

La situation particulière des salariés qui cumulent plusieurs emplois pour le même employeur est à signaler.

Sont essentiellement concernés, les assistantes maternelles du particulier employeur qui gardent à leur domicile plusieurs enfants d'une même famille.

La réglementation qui leur est applicable leur impose de conclure un contrat de travail distinct pour chaque enfant gardé.

Dans le cas où l'un des contrats est rompu, la ou les activités qui subsistent sont considérées comme conservées.

Les règles de cumul allocation-salaire sont différentes selon que l'activité soit « reprise » ou « conservée ».

Le dispositif d'activité conservée permet de cumuler intégralement une indemnisation chômage, basée sur l'activité perdue, avec une activité conservée, ce qui n'est pas le cas pour l'activité dite « reprise ».

Ce traitement différencié peut entraîner des écarts importants d'indemnisation entre demandeurs d'emploi.

Dès lors, les règles de l'activité conservée peuvent conduire, dans certains cas, les personnes à bénéficier d'un revenu global très proche d'une activité à temps plein en cumulant revenu d'activité et revenu du chômage.

Pour autant, le Gouvernement n'a pas souhaité remettre en question les règles de l'activité conservée dans le cadre de la réforme globale de l'assurance chômage annoncée le 18 juin 2019.

Cette décision est cohérente avec l'objectif inscrit à l'article 50 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance visant à faciliter l'implantation, le développement et le maintien des modes d'accueil de la petite enfance.

Dossier pédagogique : gestion des émotions

Chez les tout-petits, les émotions s'expriment sans filtre, parfois sans que l'on en comprenne l'origine. Les adultes, par l'observation, la communication et l'écoute jouent un rôle essentiel pour aider l'enfant à les reconnaître et les apprivoiser.

Le développement émotionnel de l'enfant

Les connaissances actuelles permettent de savoir que la différenciation des émotions se fait de manière progressive, au cours du développement cognitif de l'enfant :

- Dès la naissance, le tout-petit exprime ses premières émotions telles que le plaisir, la douleur et le dégoût (notamment en lien avec son alimentation).
- A 1 mois, il est capable de sourire en réponse à une personne ou un objet qui lui sourit (ex : peluche souriante).
- Vers 3 mois, il peut commencer à faire la distinction entre la joie, la surprise ou la tristesse. En effet, à cet âge, il peut déjà **répondre différemment à l'expression du visage** de la personne avec qui il est en interaction selon s'il est souriant ou renfrogné.
- A partir de 5 mois, il peut distinguer les expressions émotionnelles « positives » de celles qui sont « négatives ».
- Vers 7 mois, il peut être capable d'**associer des informations de nature émotionnelle** à la fois **visuelles** (expression du visage) et **auditives** (ton de la voix).
- A 1 an, l'enfant commence à faire **la différence entre lui et l'autre**, il reconnaît ainsi l'émotion de l'autre : c'est **l'empathie affective**. L'empathie est l'aptitude qui favorise la **compréhension de l'autre** en se mettant, au moins partiellement, **à sa place**. Au cours de sa 2ème année, l'enfant sera en effet de plus en plus sensible aux expressions du visage et aux apparences pour attribuer une émotion à une personne (ex : un sourire signifie que la personne est contente).
- Vers 2 ans, l'enfant maîtrise ses émotions de façon minimale et les exprime parfois très vivement. L'apprentissage du langage va contribuer à lui apprendre à les exprimer par des paroles plutôt que par des gestes (lancer, taper, mordre...), puis progressivement de façon plus adaptée.



Observer

Avant de savoir parler, l'enfant s'exprime avec le corps, les gestes, les émotions.

L'adulte, par l'observation, peut comprendre ces manifestations et donner du temps et de l'espace à l'enfant pour les exprimer.

Les émotions sont une forme de communication

Les émotions disent des choses de nos besoins : la peur est une alerte face à une menace, la colère est liée à une frustration, par exemple un besoin non pris en compte.

Le tout-petit exprime ses émotions de façon brute car il n'en connaît pas l'origine.

C'est l'adulte, par ses réponses, qui va l'aider à prendre conscience petit à petit de ce qui se passe en lui.

Être à l'écoute

L'enfant va réagir face à une situation pour laquelle il se défend : taper car il se sent attaqué, se crispier lorsqu'on lui passe un gant sur le visage, détourner la tête quand on lui tend une cuillère alors qu'il n'a plus faim.

Prendre en compte les émotions de l'enfant pour modifier sa façon de faire lui montre qu'on l'écoute.

Toutes les émotions peuvent être acceptées. En revanche ce sont les comportements que l'on peut refuser.

Par exemple : ne pas dire à un enfant qu'il est méchant mais plutôt que son comportement/geste n'est pas acceptable.

De même que nommer l'émotion aide l'enfant à la reconnaître « Je vois que tu es triste », « Je vois que tu as peur », pour un enfant qui veut prendre le jouet d'un autre « tu as envie de ce jouet » et proposer d'autres solutions comme un jouet semblable.

L'enfant se sentira écouté et non empêché dans son action.



« Accompagner un enfant dans sa conscience de lui-même, c'est tout d'abord l'écouter vraiment, sans le juger, sans le conseiller, sans tenter de le diriger, simplement en lui permettant de mettre des mots sur ce qu'il vit, en l'aidant à identifier, à accepter et à comprendre ce qui se passe en lui. »

Isabelle Filliozat

Retour sur...

Matinée Petite enfance 2 juillet 2019



En 2018, la venue de la ferme pédagogique de Fay aux Loges avait remporté un franc succès. Le RAM l'a donc sollicité une nouvelle fois cette année. Structures petite enfance, assistants maternels, parents et enfants, soit une centaine de personnes, étaient présents. Les animaux pouvaient être caressés, brossés, certains étaient même en liberté pour le plus grand plaisir de tous. Cette matinée s'est clôturée par un pique-nique.

La ferme de Lucie et Sébastien Chenue, Les Coudreaux, 45450 FAY AUX LOGES - 0236475177
<https://poneyclubsebastienlucie-45.ffe.com>

Le RAM organise des ateliers dans les maisons de retraite de Patay et Chevilly.

Ces temps permettent une rencontre entre les générations, des échanges par le jeu, la lecture d'histoire, des chansons.

Les ateliers sont organisés en partenariat avec les animatrices de chaque établissement.

Les maisons de retraite nous mettent à disposition une salle de l'établissement, dans laquelle nous pouvons installer le matériel de motricité ou proposer une activité manuelle adaptée.

L'animatrice de l'EHPAD de Patay se déplace parfois avec quelques résidents, pour un atelier organisé à la salle des fêtes de Sougy.

Ateliers Intergénérationnels



Et aussi ...

Le RAM c'est aussi des ateliers tout au long de l'année, hors vacances scolaires : jeux libres, motricité, lectures, sont proposés aux enfants que vous accueillez.

Lieux et jours des ateliers d'éveil :

Lundi	Patay : salle polyvalente Yves Carreau, rue coquillette Chevilly : Centre de loisirs, rue de Sougy
Mardi	Coinces : salle des fêtes, place Louis Joseph Soulas Tournois : Ancienne école, rue de la mairie
Jeudi (roulement)	Sougy : Salle polyvalente, Grande Rue Gidy : Gidéum, rue du stade Bricy : Salle des fêtes L. Perdereau, Grande Rue
Vendredi	Cercottes : Centre de Loisirs, RN 20 Artenay : Ancienne perception, 7 mail ouest

Le planning complet des ateliers d'éveil est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

www.cc-beauceloiretaine.fr



Formation sur les connaissances du cerveau

« ...Formation très enrichissante.

J'ai compris aujourd'hui qu'un très jeune enfant ne maîtrise pas ses émotions que son cerveau est IMMATURE, TRÈS FRAGILE !

J'ai retenu que l'ocytocine = relations agréables faisait diminuer les réactions de peur, elle rapproche les êtres et favorise l'empathie.

*jouer développe le cerveau. Dans les instants de jeu le cerveau mature grâce à la sécrétion d'une molécule cérébrale, elle assure la croissance, la survie et la différenciation des neurones.

Le jeu est VITAL pour l'enfant !

Le cerveau de l'enfant ne connaît pas l'ennui !!!

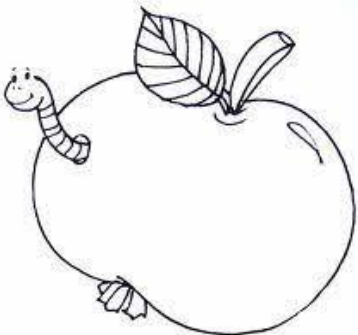
*Ne rien faire est bénéfique pour le cerveau !

Un document que j'ai trouvé très intéressant également c'est : Le modèle du cerveau dans Lawmain de Daniel Siguel via YouTube !

Moi qui pensais m'ennuyer sur ces 2 jours et bien NON ! Ce fut très riche en découvertes !... »

Hélène, Cercottes

COOKIES DE POMMES AUX RAISINS



Pour 12 cookies

- 2 pommes golden
- 25 g de raisins secs (ou pruneaux ou pépites de chocolat)
- 2 œufs
- 80g de poudre d'amandes
- 60g de sucre en poudre

Préchauffer le four à 200° (th 6-7)

Eplucher les pommes, retirer le cœur, râper la chair.

Dans un saladier, mélanger les pommes et les raisins secs.

Dans un bol, battre les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajouter la poudre d'amandes.

Verser cette préparation sur les fruits, bien mélanger.

Garnir une plaque de four de papier sulfurisé. A l'aide d'une cuillère, déposer dessus des petits tas de pâte espacés afin de former des biscuits de 10 cm de diamètre.

Enfourner à 200° pour 25 minutes.

Servir froid.

Elisabeth, Patay



Relais Assistantes Maternelles
De la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine
290, Grande rue
45410 SOUGY

Permanences
Lundi & Mardi 13h30 - 17h
Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 17h
Jeudi 13h30 - 17h

Secteur Libellules
Hélène ROUX
Tél : 06.21.16.10.57
Courriel : ram.libellules@cc-beauceloiretaine.fr

Secteur Papillons
Anne Sophie ECHEVARD
Tél 06.21.16.24.57
Courriel : ram.papillons@cc-beauceloiretaine.fr